

Intérêts et enjeux autour de la privatisation du foncier steppique : cas des M'khalif de Bennana

Moulaï A., Bouammar B.

in

Vianey G. (ed.), Requier-Desjardins M. (ed.), Paoli J.C. (ed.).
Accaparement, action publique, stratégies individuelles et ressources naturelles : regards croisés sur la course aux terres et à l'eau en contextes méditerranéens

Montpellier : CIHEAM

Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 72

2015

pages 229-247

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=00007143>

To cite this article / Pour citer cet article

Moulaï A., Bouammar B. **Intérêts et enjeux autour de la privatisation du foncier steppique : cas des M'khalif de Bennana**. In : Vianey G. (ed.), Requier-Desjardins M. (ed.), Paoli J.C. (ed.). *Accaparement, action publique, stratégies individuelles et ressources naturelles : regards croisés sur la course aux terres et à l'eau en contextes méditerranéens*. Montpellier : CIHEAM, 2015. p. 229-247 (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 72)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

Intérêts et enjeux autour de la privatisation du foncier steppique : Cas des M'khalif de Bennana

Adel Moulaï

Université de Laghouat

Boualem Bouammar

Université d'Ouargla

Résumé. La steppe et les ressources naturelles qu'elle recèle sont des facteurs de production vitaux pour le système d'élevage et les communautés pastorales. D'où ce lien particulièrement fort entre la terre et la communauté pastorale. Cependant, ces territoires ont connu de grandes ruptures foncières, depuis les années 70, aboutissant tout d'abord à une nationalisation, puis à une privatisation des terres tribales de la steppe. Ces politiques foncières visaient également la sédentarisation des populations nomades, dans des villages socialistes créés *ex nihilo*. Le cas du village socialiste de Bennana, objet de cette étude, en est un parfait exemple. Le présent article retrace les difficultés et les enjeux auxquels sont confrontés les éleveurs qui se trouvent entourés par des exploitations agricoles qui ont émergé suite à la privatisation des parcours. Le développement de l'agriculture a limité l'accès aux pâtures et l'alimentation gratuite qu'offrait jusqu'alors la steppe. De plus, faute de moyens de transport, leur déplacement vers d'autres territoires est rendu très difficile. Contraints d'abandonner leur activité d'élevage, les petits et les moyens éleveurs se trouvent dans une situation de paupérisation extrême. A cela s'ajoutent des phénomènes de désertification et de détérioration du cadre de vie, marquant ainsi, une rupture définitive du rapport qu'avaient ces populations avec leur territoire.

Mots-clés. Privatisation des parcours – steppe – régulation foncière – élevage.

Title. *Interests and issues around the privatization of the steppe: Case of Bennana M'khalif*

Abstract. *Steppe and the natural resources it contains are vital production factors for livestock breeding systems and for pastoral communities, which explains the particularly strong link between the land and the pastoral community. However, these territories have undergone major changes since the 1970s, firstly nationalization, and then privatization of tribal lands in the steppe. These land policies also involved the settlement of nomads in socialist villages created ex nihilo. Bennana socialist village is a case that perfectly illustrates this phenomenon. The aim of this study was to understand the difficulties and challenges facing stockbreeders, who find themselves surrounded by agricultural holdings favoured by the privatization of steppe rangelands, which limits access to pastures and to the free forage previously provided by the steppe. Furthermore, their movement to other territories is made difficult by the lack of transport. Forced to abandon breeding, small and medium scale stockbreeders find themselves in a situation of extreme poverty. Added to this, the desertification and deterioration of their living conditions marks a definitive rupture between these populations and their territory.*

Keywords. *Rangelands Privatization - steppe - land regulation – breeding.*

Introduction

La crise du nomadisme dans le monde est le résultat d'un processus cumulatif, qui a affecté les différentes composantes du pastoralisme, qui porte à la fois sur l'organisation sociale (régression des organisations coutumières, mode de vie), sur l'économie (rentabilité, concurrence, développement d'activités extra-agricoles) et sur les écosystèmes (changement climatique, sécheresse récurrente, surpâturage, désertification).

On retrouve cette même tendance en Algérie, particulièrement durant la période coloniale, où des grands changements agraires ont été opérés et ont bouleversé la société nomade (Bessaoud, 2013 ; Boukhobza, 1989 ; Ben Hounet, 2013). La colonisation française s'accaparait des terres pour permettre aux colons de s'implanter. L'Algérie « utile » s'est installée sur les meilleures terres et il a été constitué de grandes propriétés et des propriétés latifundiaries (Ageron, 1979 in Bessaoud, 1999). Il en a résulté, le développement d'une agriculture coloniale dans les zones telliennes et des hauts plateaux, ce qui a réduit considérablement l'aire d'extension de l'élevage ovin et du coup le système d'élevage lui-même basé sur la transhumance. Car l'élevage ovin se réalisait aussi sur d'autres espaces, au-delà de la zone steppique, ce qui permettait de préserver l'écosystème, à travers deux périodes de transhumance. La première, appelée **achaba**, consistait à remonter les troupeaux dans les zones telliennes, vers un pacage valorisant les sous-produits de l'agriculture, sur les chaumes et les pailles des terres céréalières pendant les 3 à 4 mois de l'été ; la seconde, appelée **azaba**, conduisait les pasteurs et leur cheptel vers les piémonts nord de l'Atlas saharien pendant les 3 mois de l'hiver. Ces migrations saisonnières entre différents domaines bioclimatiques induisaient une optimisation de l'utilisation des ressources naturelles et, de ce fait, des parcours steppiques (Boukhobza, 1982 ; Berchiche *et al.*, 1994 ; Bedrani, 1996).

La rupture de cette migration saisonnière marque le déclin du nomadisme comme activité séculaire se traduisant par des déplacements de plus en plus courts. Et le climat d'insécurité engendré par le déclenchement de la guerre de libération nationale, accélérera cette tendance.

Ce sont ces ruptures qui ont entraîné de fortes densités démographiques et les déséquilibres entre les formes sociales d'organisation et le milieu naturel (Bessaoud, 1999). Les campagnes algériennes, notamment les zones steppiques, étaient les plus marquées par les maux du sous-développement. Ce qui incita le jeune État algérien indépendant, à intervenir massivement sur ces territoires.

Dès l'indépendance de l'Algérie en 1962, le foncier a fait l'objet de diverses réorganisations dont les conséquences sur l'occupation du sol et la dynamique humaine et animale ont été importantes. Cependant, les régions steppiques ne furent directement concernées par ces réorganisations qu'à la suite de l'intervention des pouvoirs publics qui a abouti à : la révolution agraire et la nationalisation des terres *arch* par l'État dans le cadre du Code pastoral en 1971 ; la privatisation des terres *arch* dans le cadre de la loi relative à l'accès à la propriété foncière agricole (APFA) en 1983 ; et enfin, à la mise en valeur des terres par le biais de la concession (MVT) en 1997.

Ces ruptures et ces bouleversements induits d'une part par la colonisation, et d'autre part par les mesures prises par l'Algérie indépendante, ont conduit le système d'élevage traditionnel à une crise profonde dont on peut résumer les mutations par :

- régression des organisations coutumières ;
- régression de la mobilité des éleveurs ;
- promotion de l'agriculture par le biais de la mise en valeur individuelle ;
- transformation de la conduite alimentaire des troupeaux ;
- forte connexion aux marchés nationaux ;
- prolétarianisation des petits et des moyens éleveurs ;
- développement des inégalités sociales.

En effet, la steppe connaît aujourd'hui une révolution silencieuse (Bourbouze, 2000). Cette révolution, qui touche à la fois l'élevage et l'agriculture, est caractérisée par la motorisation et la mécanisation des emblavures et de la moisson, l'introduction de camions pour le transport des animaux, des camionnettes pour le transport de l'orge, des aliments concentrés pour le bétail et des citernes d'eau pour leur abreuvement.

A travers un cas d'étude dans la région steppique de Bennana, le présent travail tente d'analyser l'impact de la privatisation du foncier steppique sur les systèmes de production. Notre étude s'inscrit dans le cadre d'une problématique générale de la privatisation du foncier et de la rupture du lien qui existait auparavant entre les éleveurs et leur territoire steppique. Nous nous interrogeons pour savoir dans quelle mesure la privatisation des parcours offre de meilleures perspectives aux éleveurs ? Particulièrement pour les petits et les moyens éleveurs. A cet effet, nous avons mené une enquête à la fin de la campagne agricole 2010/2011, auprès d'une trentaine d'éleveurs, d'agro-éleveurs et d'agriculteurs au niveau du village agropastoral de Bennana dans la wilaya de Laghouat.

I – La zone d'étude. Le village socialiste agro-pastoral de Bennana

Le village agropastoral de Bennana a été créé dans le cadre de la mise en œuvre de la révolution agraire dite « politique de 1000 villages socialistes » en 1986. Il est situé au pied de l'Atlas saharien, à 40 km au nord du chef-lieu de la wilaya de Laghouat et à trois kilomètres au nord de la commune de Sidi Makhlouf, à laquelle le village est rattaché administrativement. L'espace communal s'étend sur une superficie de 1 420 km² et abrite une population estimée à 12 330 habitants, dont 1 290 habitants résident au niveau du village socialiste de Bennana. Ce dernier est constitué de 204 habitations (RGPH, 2008). Sur le plan ethnique, les habitants de la commune de Sidi Makhlouf et ceux du village appartiennent majoritairement à la tribu des *M'khalif*.

Le climat est de type aride, la pluviométrie qui avoisine les 180 mm/an est marquée par une irrégularité et une forte évaporation ce qui explique la faiblesse des ressources hydriques superficielles. Les hivers sont caractérisés par des gelées blanches et les étés par une forte chaleur accompagnée de vents de sable.

De manière générale, la wilaya de Laghouat¹ et plus particulièrement, la commune de Sidi Makhlouf sont des zones essentiellement pastorales, puisque plus de 73% du territoire de la wilaya est constitué d'une zone de parcours ; au niveau de la commune de Sidi Makhlouf, les parcours avoisinent les 112 554 ha sur une superficie totale de la commune de 142 000 ha, soit 80% du territoire communal (DSA, 2010), où l'élevage ovin est dominant, et représente la principale activité économique.

Selon les statistiques de la DSA (2010), la SAU au niveau de la wilaya de Laghouat est estimée à 73 013 ha (dont 42,20% est irriguée) et couvre 29,14% du territoire de la wilaya. L'agriculture est dominée par les cultures céréalières (44% de la SAU), suivie par les cultures fourragères (25% de la SAU), le maraîchage (18% de la SAU) et enfin l'arboriculture (13% de la SAU). Sidi Makhlouf, avec une SAU de l'ordre de 5 710 ha (dont 63,36% est irriguée) et couvrant 4,02% du territoire de la commune, suit presque la même tendance agricole observée à l'échelle de la wilaya : une prédominance des cultures céréalières (42% de la SAU) et fourragères (22,35% de la SAU), suivie par l'arboriculture (24% de la SAU) et enfin le maraîchage (11% de la SAU).

II – Bref historique des réformes foncières en milieu steppique et de leur impact à l'échelle locale

Après avoir travaillé au renforcement de l'État et au démarrage d'une industrie moderne, le pouvoir « révolutionnaire » algérien va concentrer ses efforts à partir de 1971 sur le secteur agricole par le lancement de la Révolution Agraire. La promulgation de la révolution agraire en 1971 va aboutir progressivement à une mainmise de l'État sur l'essentiel du potentiel agricole du pays, et affectera également l'ensemble de l'espace steppique². Il s'agit en particulier de l'intégration des terres collectives « *arch* » au domaine privé de l'État. C'est un transfert de la

propriété des tribus vers l'État. A l'instar des autres régions steppiques, toutes les terres de parcours au niveau de la commune de Sidi Makhlouf ont été nationalisées.

En plus d'actions sur les structures foncières et sur l'organisation de la production, la Révolution Agraire inscrit aussi à son programme une action directe sur l'habitat rural. Ainsi, la politique mise en œuvre dans ce but consiste en la création de mille villages socialistes (Ripault-Megerand, 1976). La construction de ces derniers visait à reloger les fellahs et les paysans démunis. L'objectif affiché était la promotion socioculturelle des masses rurales par l'éducation et l'amélioration des conditions de vie.

C'est dans cet objectif qu'au niveau de la commune de Sidi Makhlouf, le village socialiste agro-pastoral de Bennana fut créé *ex nihilo* en 1986. Bergers, éleveurs et agro-éleveurs sont invités par l'APC³ de Sidi Makhlouf à déposer leurs dossiers afin de bénéficier de logements ruraux. Ainsi, 204 ménages, majoritairement des semi-nomades de la région, ont été retenus et ont pris possession de leur habitat la même année. Le village dispose d'équipements urbains modernes (raccordement au réseau électrique et AEP⁴, école primaire, salle de soins, mosquée et commerces). Ces mesures de sédentarisation devaient améliorer le niveau de vie des nomades et des semi-nomades, en leur offrant diverses commodités de la ville en plein milieu rural (scolarisation des enfants, électrification, soins, eau...). Cette sédentarisation visait à obtenir l'adhésion des populations pastorales au projet de construction de l'unité nationale et à la consolidation de l'autorité de l'État national moderne (Abaab et Genin, 2004). Outre cette volonté politique, l'Algérie et dans sa lutte pour l'édification socialiste, voyait dans le nomadisme un obstacle à l'instruction et au progrès. De manière générale, les villages socialistes étaient à la fois acculturateurs et créateurs. Acculturateurs, parce qu'ils incitaient les nomades à une sédentarisation forcée bouleversant ainsi leurs rapport et mode de vie ancestraux. Créateurs, car ils édifiaient des villages modernes avec de nouveaux rapports dans la campagne, à l'image de la ville.

A partir des années quatre-vingt, et dans un contexte national où l'on observe une baisse des revenus de l'État et des difficultés à faire face à des importations de denrées alimentaires suite à la chute du prix du pétrole, de nouvelles réformes foncières ont été mises en place dans le but d'entreprendre une transition vers un système foncier privatif dont la plus importante est la loi de 1983 portant accession à la propriété foncière (APFA). Cette loi autorise, entre autres, l'attribution à titre privé des terres collectives en zones steppiques ou sahariennes en vue de leur mise en valeur agricole (Abaab et Genin, 2004). L'État procéda à une refonte radicale de sa politique en amorçant la privatisation des terres publiques afin d'améliorer sa production agricole par le biais de l'augmentation de la SAU. Il en résulte l'impulsion de l'agriculture en plein parcours steppique, jadis réservé aux pâturages. Il faut dire aussi que le contexte international, encouragé notamment par la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International, était favorable à ces processus de privatisation⁵.

Ainsi, près de 5 000 ha de parcours steppiques au niveau de la commune de Sidi Makhlouf et 1 700 ha de parcours tout autour du village socialiste de Bennana ont été mis en culture. Cette initiative contraignait un bon nombre d'éleveurs à se retrancher vers les espaces de pâturage, autour de leur habitat fixe.

Les années quatre-vingt-dix furent caractérisées par la mise en valeur des terres par le biais de la concession (MVTC). C'est un dispositif qui, contrairement au premier (APFA), est basé sur le principe de concession, et à titre onéreux ; la participation des concessionnaires, à titre individuel et collectif, devra couvrir au moins 30 % de la valeur des investissements. Mais, en réalité, l'État a pris en charge la totalité des investissements sans participation aucune des concessionnaires (Oubraham, 2009). Une Entreprise Publique Economique (EPE), dénommée Générale des Concessions Agricoles (GCA), est chargée de gérer, pour le compte de l'État, le programme de mise en valeur des terres par la concession.

En effet, l'Algérie sort d'une période d'application du Programme d'Ajustement Structurel (PAS) et de tension politico-sécuritaire qui a marqué profondément la société. Il était impératif de réfléchir, à la fin des années quatre-vingt-dix, à une stratégie qui permettait l'amélioration des conditions de vie de la population rurale et la réduction du chômage tout en améliorant le niveau de la sécurité alimentaire (Moulaï et Harrane, 2009). Le programme de Mise en valeur des Terres par le biais de la Concession (MEVTC), créé et mis en place en 1998, s'inscrit largement dans cette optique (Oubraham, 2009). Ainsi, les objectifs visés par la mise en valeur, à travers le territoire national, s'articulent autour de deux points essentiels, à savoir, l'extension de la SAU à hauteur de 600 000 ha et la création de 500 000 emplois permanents (Oubraham et Moulaï, 2010).

Au niveau de la wilaya de Laghouat, 12 681 hectares de mise en valeur ont été inscrits touchant plus de 2 474 concessionnaires bénéficiaires, et une enveloppe financière de plus de 3,5 milliards de Dinars (DA) a été allouée à ce projet. Dans la commune de Sidi Makhlouf, 850 ha de terres vont être mis en valeur tout autour du village. De plus, dans le cadre de la circulaire interministérielle n° 108 du 23 février 2011 portant création de nouvelles exploitations agricoles et d'élevage, plus de 3 000 ha ont été proposés pour la mise en valeur agricole dans la même région⁶.

III- La méthode. Des enquêtes de terrain

L'enquête dont nous rapportons ici les résultats et analyses a été menée dans le village socialiste de Bennana, de fin juillet à mi-août 2011. Notre enquête n'a pu toucher que trente éleveurs, agro-éleveurs et agriculteurs sur un total de quatre-vingt-quinze (éleveurs/agro-éleveurs/agriculteurs) qui résident au village⁷. Ainsi, notre échantillon est plutôt qualitatif et repose sur un travail d'investigation afin d'observer, de décrire et d'expliquer une réalité dans un contexte local.

Dans un premier temps, nous avons mené des enquêtes exploratoires qui nous ont fourni une série d'informations plus qualitatives que quantitatives. C'est à partir des données cumulées au cours de la pré-enquête que nous avons établi notre questionnaire. Ce dernier est scindé en cinq parties : identification de l'enquêté (qui devait nous permettre de caractériser l'enquêté) ; mode d'accès à la terre (APFA ou MVTC) ; fonctionnement des unités de production (agricoles et d'élevage) ; adaptation aux changements (liés à la privatisation des terres) ; et enfin gestions des conflits (entre agriculteurs et éleveurs).

De plus, des entretiens semi-directifs ont été effectués avec le subdivisionnaire de la Direction des Services Agricoles de Sidi Makhlouf, l'Adjoint au-Maire de la commune de Sidi Makhlouf, un membre de la *Djamaa* de la tribu des *Mkhalif*, et le Président de la chambre de l'agriculture de la wilaya de Laghouat (CAW).

Cependant nous nous sommes heurtés à plusieurs difficultés; principalement : trouver une liste d'éleveurs du village, des données statistiques contradictoires entre le niveau communal et le chef-lieu de la wilaya, voire des données inexistantes !

Faute de disposer d'une liste d'éleveurs et/ou d'agriculteurs du village de Bennana, nous avons eu recours à un guide, qui nous a introduits auprès d'éleveurs, d'agro-éleveurs, d'agriculteurs et de bergers de manière aléatoire.

Nous nous sommes basés sur les estimations du chef du village établi à Bennana depuis sa création, à l'adjoint au-maire, qui travaille à l'APC de Sidi Makhlouf depuis 1979, et au chef de la *Djamaa*. Le croisement systématique de ces données avec les informations recueillis auprès des enquêtés nous a permis de mieux cerner les points qui nous intéressent.

La population enquêtée est formée majoritairement d'éleveurs (40%), dont 15% se déclarent éleveurs pluriactifs ; de 15% d'agriculteurs, dont 10% se déclarent agriculteurs pluriactifs ; de 20% d'agro-éleveurs ; de 10% de bergers ; de 10% sans emploi (anciens éleveurs ou bergers) ; et 5% ayant changé d'activité (anciens éleveurs).

IV- Résultats

1. Situation précaire des petits et des moyens éleveurs

Nous avons procédé à une comparaison⁸ de la situation des éleveurs en 1985 (c'est-à-dire juste avant leur installation au village) et en 2011. Ces mêmes dates correspondent à la période avant et après les réformes agraires (APFA et MVTC) dans la région. Cette comparaison nous a permis de faire une typologie des éleveurs en fonction de la taille du cheptel.

Il ressort de cette comparaison que les enquêtés possédaient au total 2 690 têtes d'ovins en 1985, soit une moyenne de près de 90 têtes d'ovins/éleveur. Une typologie des éleveurs en fonction de l'effectif du cheptel en 1985 nous a permis de constater une dominance de la classe des moyens éleveurs (50 -150 de têtes d'ovins), qui représente 46,7% des enquêtés, suivie par la classe des petits éleveurs (<50 têtes), qui représente 36,7% des enquêtés et enfin la classe des gros éleveurs (>150 têtes) avec 16,6% des enquêtés.

En 2011, soit une vingtaine d'années plus tard, la taille du cheptel a été considérablement réduite, une baisse de plus de 77%. On estime aujourd'hui le cheptel à quelque 593 têtes d'ovins, avec une moyenne de 32,94 têtes d'ovins/éleveur.

Cette forte décapitalisation a été amorcée à partir de 1988, avant d'atteindre son maximum entre 1991 et 1992, période qui coïncide avec la mise en œuvre de la l'APFA dans la région, puis elle se stabilise à partir de 2001. Cette baisse s'est accompagnée d'une prédominance de la classe des petits éleveurs, qui représente près de 80% des enquêtés et détient 17,20% du cheptel, suivie de la classe des moyens éleveurs (13,36 %), qui détient 28,67% du cheptel, et enfin, la classe des gros éleveurs, qui ne représente que 6,66 % mais possède 54,13% du cheptel.

La décapitalisation trouve son origine (selon les enquêtés) dans une difficulté d'accès aux parcours autour du village (64%), et des cycles de sécheresse récurrents (32%) et de plus en plus longs. Enfin, d'autres raisons sont également à relever, tel l'aspect sécuritaire (4%), ce qui va dans le sens des conclusions auxquelles ont abouti les travaux de Benidir *et al.* (2008), qui ont relevé que le système d'élevage sédentaire est basé sur l'alimentation du cheptel par les ressources situées à proximité de l'habitat fixe et sur les produits de l'agriculture.

En fonction de cette typologie (petits, moyens et gros éleveurs), nous avons cherché à comprendre la stratégie de production de chaque catégorie. Ainsi, les petits éleveurs (de moins de 50 têtes) enquêtés sont sans terre, ne pratiquent pas la grande transhumance et se déplacent exclusivement sur les parcours situés dans un rayon limité autour du village. Le déplacement de leur troupeau se fait à pied sur des courtes distances. Les petits éleveurs se trouvent dans une situation précaire et sont doublement pénalisés : ils se sont sédentarisés et ne trouvent plus autour de leur habitat des pâtures pour le cheptel d'une part, et ils ne disposent pas de terres agricoles d'autre part. Pour s'en sortir, ils trouvent des solutions dans la pluriactivité (gardiennage dans des établissements publics), ce qui leur permet d'acquérir un minimum de stock d'orge ou de louer des chaumes dans les exploitations agricoles de la région. D'autres n'hésitent pas à défricher les parcours steppiques, en toute illégalité, pour développer des cultures céréalières, à base d'orge essentiellement. Les petits éleveurs gèrent leurs troupeaux en faire-valoir direct (équivalent 1 UTA).

Pour les moyens éleveurs (50-100 têtes), on distingue les moyens éleveurs avec terres agricoles (12,35% du total des moyens éleveurs) des moyens éleveurs sans terres. Les premiers, pratiquent la céréaliculture fourragère. Ils sont dans une logique d'agropastoralisme et s'en sortent plutôt bien. L'agriculture leur permet de pallier les périodes de disette et la faible production fourragère autour de leur habitat fixe. Quant aux seconds, plus nombreux (87,65%), ils sont dans une situation précaire, identique à celle des petits éleveurs.

Enfin, les gros éleveurs (plus de 150 têtes) représentent un genre de complexe familial de production (le père et ses fils). Grâce à ce complexe familial, ils disposent de terres agricoles (soit le père, soit le fils, soit les deux). Ce regroupement foncier est nécessaire au regard des besoins du cheptel. L'agriculture est essentiellement tournée vers les besoins de l'élevage, mais elle est associée également à l'arboriculture fruitière, en tant que culture de rente. Les troupeaux pratiquent rarement la transhumance double (*achaba-azaba*), seuls 5,9% d'entre eux y ont recours dans le cas d'une sécheresse récurrente dans la région. Cependant, les gros éleveurs n'hésitent pas à s'accaparer d'autres terrains à des fins agricoles pour sécuriser l'approvisionnement de leur troupeau. En effet, le rayon de pâturage du troupeau est beaucoup plus étendu que pour les autres catégories, grâce aux camions et aux citernes d'eau dont ils disposent. Ils n'hésitent pas à investir (et à défricher parfois) de manière régulière sur un rayon qui peut aller jusqu'à 200 km autour du village, grâce à leur réseau d'influence et leur position sociale au sein de la tribu. Cependant, aux yeux de la Direction des Services Agricoles (DSA) et de la Subdivision des forêts, il demeure toujours un terrain du domaine privé de l'État. Ces entrepreneurs de l'élevage sont des sédentaires, le troupeau est confié à un berger (ou berger-éleveur, qui garde son propre troupeau avec celui du propriétaire). C'est le faire valoir indirect qui prime dans cette catégorie d'éleveurs. Il est fréquent de rencontrer la pluriactivité dans ce complexe familial. Le caractère distinctif de cette catégorie est sans doute qu'elle détient des capitaux et qu'elle investit massivement dans l'élevage et l'agriculture. La terre, l'ovin et le capital deviennent de plus en plus des facteurs déterminants d'une nouvelle rationalité entrepreneuriale. Les gros éleveurs innovent en matière d'élevage, comparés aux autres catégories. Ils pratiquent à la fois l'élevage naisseur (reproduction) et l'élevage de finition (engraissement). Ce dernier, exige des capitaux, un savoir-faire et une forte interconnexion avec les marchés (local et national) qui sont, ici, la finalité première.

Les bergers sont généralement des bergers-éleveurs, ils disposent d'un petit troupeau, en moyenne une quinzaine de têtes, pris en charge par les gros éleveurs. Le berger est un salarié, son troupeau est également destiné au marché, mais sa finalité première est la subsistance.

Au niveau de la commune de Sidi Makhlouf, on estime que l'agriculture s'est accaparée officiellement 5,10% des parcours, durant ces 25 dernières années. Mais la difficulté réside dans le fait que ces périmètres sont concentrés tout autour du village, rendant à la fois le passage et l'accès difficile aux pâturages, qui sont déjà dégradés par le défrichement et la mise en culture officieuse et anarchique. De plus, les cycles de sécheresse conjugués à la levée des subventions à l'orge ont contribué de manière importante à la flambée des prix d'aliments de bétail. Ceci fragilise davantage les éleveurs sans terre et la durabilité de leur système de production. Les petits et les moyens éleveurs sans terre sont durement touchés, et peu de perspectives s'offrent à eux. Les plus chanceux ont migré à la recherche de travail (berger chez les gros éleveurs, agent de gardiennage,...etc.), vers les villes de Sidi Makhlouf, Laghouat (à 45 km au sud) et Djelfa (à 65 km au nord), mais la plupart sont au chômage ou perçoivent une pension en guise de retraite anticipée, qui les maintient à peine en survie. Notre enquête révèle que 15% des enquêtés ont dû abandonner définitivement l'élevage.

2. Maintien difficile des exploitations agricoles à Bennana

A. Le programme de l'APFA : impulsion de l'agriculture en pleine steppe

Au niveau de la commune de Sidi Makhoulouf, on est passé de la quasi-inexistence de l'agriculture à une SAU de plus de 4900 ha à la fin des années 1990. En effet, avant 1986⁹, seuls 681 ha¹⁰ de terres tribales, situées essentiellement sur des lits d'oued et des Dayas, ont été mis en friches par des familles *M'khalif* et ont été tolérés par l'Administration.

Le foncier au niveau communal a fait l'objet de toutes les convoitises, une soixantaine de périmètres irrigués seront lancés. Le premier périmètre, « *Ragues* », a été mis en place fin 1986, avec ses 900 ha et 171 bénéficiaires, suivi en 1987 par le périmètre de « *Choucha* » avec 190 ha et 64 bénéficiaires, puis par le périmètre de « *Maadher* » avec 131 ha et 26 bénéficiaires, etc. Au total, 1 170 exploitations agricoles ont été créées sur 4 860 ha de terres de parcours au niveau de la commune, à tel point que le village socialiste de Bennana a été encerclé par plus de 1 700 ha et près de 390 exploitations agricoles (cf. annexes Fig. 1 et 2).

Cette privatisation des parcours n'a pas bénéficié à une grande majorité des éleveurs qui avaient des droits d'accès collectifs sur ces mêmes terres. En effet, notre enquête montre que seuls 30% des enquêtés ont bénéficié de terres agricoles dans le cadre de l'APFA. Ces bénéficiaires sont très hétéroclites (médecins, enseignants, gendarmes, retraités...) et 25% d'entre eux ne sont pas originaires de la région (du Nord et de l'Ouest du pays).

Les enquêtés affirment (60% d'entre eux) qu'avant de s'installer au village, ils cultivaient des terres tribales « *arch* » que leurs familles avaient l'habitude de mettre en culture, essentiellement du blé et de l'orge. Une partie de ces terres a été attribuée à d'autres personnes (bénéficiaires de l'APFA).

L'analyse de la structure foncière des enquêtés disposant de terres agricoles tribales (avant leur installation au village) montre une dominance de la moyenne exploitation (10 -50 ha) qui couvrait 46,2% de la SAU¹¹, alors que la petite exploitation (<10 ha) couvrait 30,8% de la SAU. Quant à la grande exploitation (>50 ha), elle ne couvrait que 23% de la SAU.

Cependant, une fois installés au village, 66,6% de ces éleveurs et agro-éleveurs affirment que leurs terres ont été nationalisées par l'État et distribuées à d'autres bénéficiaires dans le cadre de l'APFA ou de la MVTC¹², alors qu'en même temps, ils n'ont pas été attributaires des terrains agricoles (ni dans le cadre de l'APFA ni dans le cadre de la MVTC), comme il leur a été promis.

Cette privatisation des terres s'est accompagnée de l'émiettement de la structure foncière au niveau de la commune où la petite exploitation (<10 ha) est dominante : elle représentait plus de 98% des exploitations agricoles et couvrait 95,83% de la SAU. La parcellarisation ne répond à aucun critère de durabilité, mais elle a été plutôt une façon de satisfaire une masse de population¹³, dont l'objectif n'est pas forcément la mise en valeur des terres. Ce qui explique un taux d'abandon important. Selon un recensement de 2010, effectué par la Subdivision Agricole de Sidi Makhoulouf, 45,11% des bénéficiaires disposent d'un acte de propriété, 25,89% disposent d'un arrêté d'exploitation et 5,55% ont un arrêté provisoire. Ce même rapport indique que 23,45% des bénéficiaires ne disposeraient plus d'arrêté d'exploitation, car ces derniers n'ont pas déposé de demande de régularisation.

Les exploitations agricoles créées dans le cadre de l'APFA sont des exploitations agricoles privées, conduites en général en irriguées et pratiquant essentiellement de la céréaliculture

fourragère (64,32% de la SAU), en raison de la demande locale et du soutien de l'État à cette spéculation¹⁴. L'arboriculture fruitière est pratiquée en tant que culture de rente, elle représente 24% de la SAU. Cependant, la SAU des cultures maraîchères est relativement faible (11% de la SAU) en raison des besoins importants en eau.

B. La mise en valeur par la concession : l'agriculture... une alternative au chômage

La Générale des Concessions Agricoles (GCA) lance trois périmètres d'une superficie totale de 850 ha, au niveau de la commune de Sidi Makhoulf (dont deux autour du village de Bennana) : Périmètre de « *Zaida* » (150 ha), de « *Bennana* » (350 ha) et de « *Hayhaya* » (350 ha). Chaque attributaire a bénéficié de 5 ha de terre et d'un arrêté de jouissance de 99 ans. Actuellement, la structure foncière de la commune se présente comme suit :

- la très petite exploitation (<5ha) représente 48,66% des exploitations totales et couvre 36,35% de la SAU ;
- la petite exploitation (5-10 ha) représente 50,29% des exploitations totales et couvre 60,09% de la SAU ;
- la moyenne exploitation (10-20 ha) représente 0,81% des exploitations totales et couvre 2,27% de la SAU ;
- la grande exploitation (>20 ha) représente 0,22% des exploitations totales et couvre 1,25% de la SAU.

Le premier constat que l'on peut faire, c'est la poursuite de l'émiettement de la structure foncière ; bien que la SAU ait augmenté et atteigne aujourd'hui les 5 700 ha, la petite exploitation (<10 ha) est dominante, elle représente 98,95% des exploitations agricoles totales et couvre 96,44% de la SAU. Pour le second constat, la population attributaire de la mise en valeur est dominée par des chômeurs. Selon un responsable de la Subdivision Agricole de Sidi Makhoulf, il s'agissait à la fois d'extraire du chômage, et de ses effets dévastateurs, une population durement affectée par la crise économique que traversait l'Algérie durant les années 1990, et de satisfaire un maximum de personnes. D'où la décision de la parcellarisation de 5 hectares des périmètres. Ainsi, sur les 177 attributaires de la mise en valeur, 93 attributaires étaient sans emploi¹⁵, ce qui représentait près de 52,54% du total des attributaires. Le reste des attributaires était constitué d'une population hétérogène : employés (15,25%), entrepreneurs (14,12%), commerçants (9,60%), éleveurs (6,21%), médecins (1,13%) et militaires (1,13%).

La dominance des petites exploitations soulève inévitablement les questions de la durabilité de l'agriculture dans les zones arides. Ce point constitue l'objet de la section suivante.

C. Durabilité des exploitations agricoles de la région : le constat

Ce vaste programme (APFA et MVTC) dont a bénéficié la commune de Sidi Makhoulf, a abouti à la mise en valeur de 5 750 ha sur des terres de parcours et ayant touché plus de 1 347 attributaires (1 170 attributaires de l'APFA et 177 concessionnaires de la MVTC), il ne reste aujourd'hui que 150 agriculteurs, dont 27 résidant au village socialiste de Bennana (6 ont été enquêtés).

L'agriculture en zones marginales nécessite de gros investissements et une mobilisation importante des ressources hydriques. Ces deux éléments font défaut à nos enquêtés attributaires, sans parler de l'émiettement de la structure foncière qui rend l'innovation et l'amortissement des investissements difficile, notamment au regard du système de production dominant (céréale-fourrage-élevage).

Parler de durabilité de système de production dans un contexte d'aridité passe nécessairement par la disponibilité des ressources hydriques, car aucune agriculture n'est possible en zone aride sans apport d'eau. Quand on avance le chiffre de 1 347 attributaires au niveau de la commune, cela évoque inévitablement le nombre de puits et/ou forages qui accompagnent ces attributions. En effet, si 1347 parcelles sont attribuées, cela veut dire que 1 347 demandes d'autorisation de fonçage de puits ou de forages sont adressées à la Direction de l'hydraulique. Et quand on sait que les services d'hydraulique représentent l'un des maillons de toute la politique de mise en valeur, toutes les demandes d'autorisation seront acceptées. Il apparaît incontestablement que le nombre d'exploitations agricoles attribuées dans le cadre de l'APFA et la MVTC est important, engendrant ainsi une surexploitation des nappes phréatiques, qui sont pratiquement les seules ressources hydriques dans ces zones.

Concrètement, 72% des enquêtés affirment qu'ils n'arrivent plus à irriguer convenablement leur exploitation en raison de la multiplication de puits/forages dans la région (ce que l'on désigne par : phénomène d'interférence). Les céréales ont besoin d'eau, précisément à la fin du printemps et au début de l'été. Or, à cette période, l'évaporation bat son plein, et le besoin en eau se fait cruellement ressentir. De même, le développement d'autres cultures de rente (arboriculture fruitière et cultures maraichères) est fonction de la disponibilité de ressources hydriques. De plus, le déficit en eau agit négativement sur les rendements de la céréaliculture, et les agro-éleveurs sont les plus affectés. Car leur élevage dépend en partie des rendements agricoles. Cette situation les contraint à défricher d'autres terres lointaines afin de sécuriser l'approvisionnement alimentaire de leur troupeau par le biais de l'extension de la SAU et non de sa productivité.

Le Bureau National d'Etudes pour le Développement Rural (BNEDER, 2006) affirme que la steppe n'est pas un territoire intéressant pour y développer l'agriculture, puisqu'il n'y a pas assez de ressources en eau (pluviométrie ou souterraine) et qu'au contraire le développement de ce potentiel à terme va nuire au précédent, en risquant fortement d'induire un phénomène de désertification. Cependant, on assiste encore à la mise en place de programmes de mise en valeur sans tenir compte des ressources hydriques mobilisables (Programme *Ettahadi* par exemple).

Cela peut expliquer le fait que ces terres sont souvent abandonnées, et parfois vendues ou louées à des étrangers à la région (détenant le capital et/ou le savoir-faire)¹⁶. Les exploitations abandonnées, bien après avoir détruit tout leur couvert végétal spontané, sont laissées nues et subissent les effets des érosions éolienne et hydrique, renforçant ainsi le processus de désertification déjà très avancé (Abdelguerfi et Laouar, 1997).

Toutefois, si des exploitations sont abandonnées, ce n'est pas pour autant que les propriétaires abandonnent leur droit de propriété. Car la propriété d'une terre agricole acquise dans le cadre de l'APFA ou de la mise en valeur par la concession (MVTC), est souvent perçue comme une forme de « garantie d'accès » aux divers soutiens qu'offre l'État aux agriculteurs (crédits de campagne, emprunts bonifiés, effacement des dettes, etc.), qu'ils utilisent dans d'autres secteurs plus rentables (bâtiment et travaux publics, commerces etc.).

Ce qui nous conduit à poser une question sur la pertinence du choix des attributaires. Ce choix répond-il réellement à la durabilité des systèmes de production, dans le sens où ce choix porte sur des attributaires qualifiés dans le domaine de l'agriculture, ou répond-il à d'autres considérations (réduction du chômage, satisfaire une masse de population...) ?

Malheureusement, nos enquêtes n'ont pas abordé cet aspect sur la pertinence du choix des attributaires avec les services concernés ; néanmoins, on peut dire que la conduite d'une exploitation agricole n'est pas chose aisée, d'autant plus qu'elle est située dans une zone où

l'aridité du climat, la salinisation, la pauvreté des sols en matière organique, etc., nécessitent des connaissances et une maîtrise des pratiques agricoles.

3. Éleveurs et agriculteurs, une cohabitation difficile

Les agriculteurs (et agro-éleveurs) et les éleveurs sont dans deux logiques différentes et opposées. Les agriculteurs, installés grâce à des politiques foncières sur des terres *arch*, sont mal vus par les éleveurs, soit parce qu'ils sont installés sur des terres anciennement exploitées par les éleveurs, soit parce qu'ils n'appartiennent pas à la tribu des *M'khalifs*. Ils cherchent à tous prix à sécuriser l'approvisionnement de leur troupeau, et en raison de l'insuffisance d'eau d'irrigation, ils pratiquent le défrichement des parcours steppiques un peu partout. En tout état de cause, ceci est considéré comme un acte grave de la part des éleveurs, qui considèrent que l'espace vital nécessaire pour leur troupeau est menacé.

Les éleveurs, sans terres, sont vulnérables. Car les agriculteurs comptent parmi eux des alliés : des agro-éleveurs, puissants et influents, qui, s'accaparent des parcours, des *dayates*, des zones d'épandage et des lits d'Oueds, légitiment l'agriculture. Les éleveurs se trouvent cloisonnés dans un territoire de plus en plus étroit¹⁷. Cet enfermement de l'espace bloque le passage des troupeaux, et est accentué par cette course de mise en valeur des parcours en attente d'une reconnaissance des pouvoirs publics du statut privé de l'exploitant. De même, certains éleveurs considèrent qu'ils ont été dépossédés de leurs terres par les agriculteurs.

Jadis, les conflits en steppe, avaient lieu entre les tribus. Le fait marquant ici, c'est que le conflit a lieu au sein même de la tribu. Ceci témoigne de la désagrégation de l'institution coutumière.

En raison de la compétition pour la maîtrise des zones de parcours, une situation conflictuelle s'installe entre agriculteurs et éleveurs. 93,33% des enquêtés confirment en effet que le foncier steppique constitue un objet de conflits d'une part entre les nouveaux attributaires de terres agricoles et traditionnels usufruitiers, et, d'autre part, entre les agriculteurs et les éleveurs. Aussi, 86,66% des enquêtés soutiennent que ces conflits ont une tendance haussière. Souvent, ces conflits d'intérêt ont pour origine les revendications de droit sur la terre (63,3%). En raison de la faiblesse des organisations coutumières et de l'absence de relais publics au niveau local, 60% des enquêtés affirment que personne n'intervient aujourd'hui pour résoudre ces problèmes. Seuls 40% des enquêtes évoquent quelques sages de la tribu qui essaient de régler à l'amiable ces conflits.

Les éleveurs enquêtés ont témoigné une vive opposition quant à la privatisation des terres tribales : plus de 76,7% des enquêtés affirment qu'ils sont absolument contre la privatisation des parcours, car cela nuit à l'activité de l'élevage. Ils pointent du doigt l'agriculture, les labours illicites (51,4%) et la sécheresse (31,4%) comme principales causes de la situation dans laquelle se trouve la steppe actuellement.

Les agriculteurs enquêtés estiment, au contraire, qu'ils assurent un rôle important dans l'économie locale. Ils approvisionnent les éleveurs en céréales et font appel à une main-d'œuvre locale pour des travaux saisonniers.

Cette attitude d'appropriation des terres a eu des conséquences directes sur l'espace par la diminution des superficies pastorales au profit des surfaces défrichées et labourées, par l'augmentation de la charge des parcours et de ce fait l'accélération de leur dégradation. Sur le plan social, il s'agit de l'accentuation des inégalités sociales dues au fait que seuls les éleveurs disposant de grands moyens peuvent faire face aux dégradations des parcours, soit en agissant sur la constitution de stocks alimentaires, soit en se déplaçant dans des zones de parcours inaccessibles aux petits et moyens éleveurs (Berchiche, 2000). Dans ces cas, les victimes gardent rancune et n'hésitent pas à la moindre occasion à vouloir se faire justice.

Souvent, l'on suspecte l'autorité (administrative, judiciaire ou coutumière) d'être de connivence avec l'une ou l'autre partie (Hadeid *et al.*, 2010).

Un climat de *statu quo* règne, où personne ne trouve une solution à son problème, ni dans les institutions coutumières affaiblies, ni dans les institutions étatiques absentes.

Dans ce perpétuel conflit qui oppose éleveurs et agriculteurs, l'État est impliqué aussi bien par sa participation directe à travers la création des périmètres de mise en valeur, que par son absence dans le contrôle des zones de pâturage, des zones de mise en défens et des labours anarchiques effectués par la population locale en opposition au Code pastoral (BNEDER, 2006).

En effet, la responsabilité de l'État est plus qu'engagée dans ce conflit, car d'une part l'État, depuis des décennies, volontairement ou pas, a fragilisé le rôle des institutions coutumières dans les zones steppiques, et, d'autre part, n'a pas su favoriser l'émergence d'un relais qui assure la fonction jadis assumée par l'institution coutumière dans la régulation de l'espace steppique.

Tous les spécialistes¹⁸ s'accordent à dire que l'une des conséquences directes de la désertification en zone steppique est l'extension de l'agriculture, non rentable, qui s'est faite aux dépens des terres de parcours souvent les meilleures. Elle est dangereuse, car d'une part la mécanisation des labours et surtout l'utilisation des charrues à disques entraînent une destruction complète des espèces spontanées pérennes et une réduction importante des espèces végétales spontanées (Abdelguerfi et Laouar, 1997), et, d'autre part, la mise en valeur des terres entraîne une surcharge des parcours restants et par conséquent un surpâturage et une régression des ressources végétales.

Conclusion

Face à l'acuité de la dépendance alimentaire que l'Algérie connaît, il a été utopique de croire que l'accroissement de la SAU est une réponse à cette dépendance. La privatisation du foncier steppique et la promotion d'une agriculture artificielle n'ont fait qu'augmenter la dégradation des terres et la détérioration des conditions de vie des populations steppiques. Au nom du progrès et du modernisme, les interventions publiques ont détruit un système d'élevage ancestral basé sur une gestion collective et équilibrée du milieu pour donner lieu à un système basé sur l'individualisme et la compétition ; il en découle un accaparement des terres et des ressources naturelles affectant sérieusement les grands équilibres écologiques, et entraînant une dégradation des ressources naturelles à tel point que, beaucoup d'auteurs parlent d'irréversibilité du phénomène.

Nous avons suivi une trentaine d'éleveurs, agro-éleveurs et bergers, ayant résisté aux pires catastrophes naturelles durant des décennies. Ils ont cru pouvoir accéder à de meilleures conditions de vie en se sédentarisant. Mais très vite leurs rêves se dissipent parce que la logique du décideur, qui a complètement évacué « le local » comme niveau pertinent d'intervention, était loin de répondre à leurs attentes. Cependant, la restriction de l'espace s'est traduite par une réduction de la taille des troupeaux et incontestablement par une baisse de leurs revenus. L'activité d'élevage n'a pas pu être complémentaire à l'activité agricole, car cette dernière n'a pas pu créer une dynamique en raison d'une structure foncière fragmentaire, de la fragilité des sols, de la rareté des ressources hydriques et de la difficulté d'amortir des investissements importants. De plus, l'établissement des titres de propriétés privées sur un espace traditionnellement collectif s'est traduit par des jeux et des enjeux engendrant de ce fait des comportements opportunistes largement favorisés par l'absence d'une politique foncière claire.

Ainsi, nous avons relevé un certain nombre d'insuffisances liées à l'intervention de l'État dont les conséquences ont été désastreuses aussi bien pour les populations concernées que sur l'environnement. Pour assurer un meilleur développement agricole accompagné d'une équité sociale dans le cadre d'un développement durable, toutes les politiques agricoles devraient s'appuyer davantage sur une large concertation, une démarche participative de la conception jusqu'à la mise en œuvre.

Références

- Abaab A., Genin D. 2004.** Élevage et politiques de développement agropastoral au Maghreb : quels enseignements pour la définition de nouvelles problématiques de recherche-développement. In : Picouet M., Sghaier M., Genin D., Abaab A., Guillaume H., Elloumi M. (eds.). (2004). *Environnement et sociétés rurales en mutation : approches alternatives*. Paris (France) : IRD. p. 341-358. (Latitudes 23).
- Abdelguerfi A., Laouar M. 1997.** La privatisation du foncier : impact sur l'environnement et sur les ressources génétiques en Algérie. In : Bourbouze A., Msika B., Nasr N., Zaafour M.S. (eds.). *Pastoralisme et foncier : impact du régime foncier sur la gestion de l'espace pastoral et la conduite des troupeaux en régions arides et semi-arides. Actes du séminaire international du réseau Parcours*. Montpellier (France) : CIHEAM-IAMM. p. 203-207. (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens, n. 32). 4. Séminaire sur le Pastoralisme et Foncier, 1996/10/17-19, Gabès (Tunisie). <http://ressources.ciheam.org/om/pdf/a32/C1971111.pdf>
- Bedrani S. 1996.** Foncier et gestion des ressources naturelles en Afrique du Nord : le cas de l'Algérie. In : *Le foncier et la gestion des ressources naturelles dans les zones arides et semi-arides d'Afrique du Nord*. Paris : Observatoire du Sahara et du Sahel. p. 3-32. Atelier régional, OSS, Tunis (Tunisie), 20-22 mai 1996.
- Ben Hounet Y. 2013.** Propriété, appropriation foncière et pratiques du droit en milieu steppique (Algérie). *Études rurales*, 2013/2 n°192, p. 61-77. [Consulté en octobre 2014]. <http://www.cairn.info/revue-etudes-rurales-2013-2-page-61.htm>
- BNEDER. 2006.** *Élaboration d'un schéma d'aménagement et de développement durable de la région hauts plateaux centre à l'horizon 2025. TOME 2 : Présentation régionale*. Rapport de mission 1, État des lieux et analyse des tendances, Décembre 2006.
- Benidir M., Ghazlane F., Yakhlef H. 2008.** *La sédentarisation et le développement durable de l'élevage ovin dans la steppe algérienne*. Colloque International : Développement durable des productions animales : enjeux, évaluation et perspectives, Alger (Algérie), 20-21 Avril 2008. 2p.
- Berchiche T. 2000.** Enjeux et stratégies d'appropriation du territoire steppique : cas de la zone de Maamora (Saïda). In : Bourbouze A., Qarro M. (eds.). *Rupture : nouveaux enjeux, nouvelles fonctions, nouvelle image de l'élevage sur parcours [actes]*. Montpellier (France) : CIHEAM-IAMM. p. 107-120. (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens, n. 39). 5. Séminaire International du Réseau Parcours, 1998/04/16-18, El Jadida (Maroc). [Consulté en octobre 2014]. <http://ressources.ciheam.org/om/pdf/a39/C1000351.pdf>
- Berbiche T., Chassany J.-P., Yakhlef H. 1994.** Evolution des systèmes de production ovins en zone steppique algérienne. *Parcours demain*, 01/04/1994, n. spéc., p. 157-167. 2. Séminaire International du Réseau Parcours, Ifrane (Maroc), 14-18 septembre 1993.
- Bessaoud O. 2013.** La question foncière au Maghreb : la longue marche vers la privatisation. *Cahiers du CREAD (Les)*, 01/01/2013, n. 103, p. 17-44.
- Bessaoud O. 1999.** L'Algérie agricole : de la construction du territoire à l'impossible émergence de la paysannerie = Agricultural Algeria: From territorial build-up to impossible peasant emergence. *Insaniyat : Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales*, 01/01/1999, n. 7, p. 5-32.
- Boukhobza M. 1989.** Société nomade et État en Algérie. *Politique Africaine*, n. 34, juin 1989. p. 7-18. [Consulté en octobre 2014]. <http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/034007.pdf>

- Boukhobza M. (1982).** *L'agro-pastoralisme traditionnel en Algérie : de l'ordre tribal au désordre colonial.* Alger (Algérie) : Office des Publications Universitaires.458 p.
- CAW. 2010.** *Rapport annuel de la chambre d'agriculture de la wilaya de Laghouat.* 5 p.
- DSA. Direction des Services Agricole (Laghouat). 2010.** *Statistiques agricoles.*
- Hadeid M., Bellal S-A., Menhoudj S. 2010.** *Les contraintes de la politique de mise en valeur agricole en milieu steppique : le cas des Hautes Plaines occidentales algériennes.* Colloque national sur la mise en valeur en zones arides. Plus de 20 ans de mise en œuvre, pour quels résultats ? Laghouat (Algérie), 9-10 mai 2010.
- Moulaï A., Harrane K. 2009.** Développement agricole et rural : étude nationale Algérie In : Plan Bleu. Sophia Antipolis (France), CIHEAM (Paris, France). (2009). *Repenser le développement rural en Méditerranée : actes de l'atelier régional sur l'agriculture et le développement rural durables.* Athènes (Grèce) : PNUE-PAM. 1140 p. (MAP Technical Reports Series, n. 172). Atelier Régional sur l'Agriculture et le Développement Rural Durables, 2008/05/08-11, Bari (Italie). [Consulté en octobre 2014]. http://www.planbleu.org/publications/mts172_rural.pdf
- Oubraham F., Moulaï A. 2010.** *Démarche participative et gouvernance dans les projets de développement.* Colloque national sur la mise en valeur en zones arides. Plus de 20 ans de mise en œuvre, pour quels résultats ? Laghouat (Algérie), 9-10 mai 2010.
- Oubraham F. 2009.** Essai d'évaluation ex-post de l'expérience de la mise en valeur des terres par la concession dans la wilaya de Laghouat. Thèse de Magister : INA-Alger (Algérie). 117 p.
- RGPH. 2008.** *Recensement Générale de la population et de l'Habitat pour la wilaya de Laghouat.* 35 p.
- Ripault-Megerand. 1976.** Les villages socialistes en Algérie. In : Bleuchot H., Flory M.(dir.). *Annuaire de l'Afrique du Nord.* Paris (France) : CNRS. p. 185-194. (Annuaire de l'Afrique du Nord, n. 14). [Consulté en octobre 2014]. https://aan.mmsh.univ-aix.fr/volumes/1975/Pages/AAN-1975-14_55.aspx

Annexes

Tableau 1. Effectif des troupeaux (têtes) au niveau de la wilaya de Laghouat.

Zones	Effectif ovin	Effectif caprin	Effectif bovin	Effectif camelin
Wilaya de Laghouat	1 550 112,7	174 025	20 180	1 810
Commune de Sidi Makhlouf	80 100	14 567	1 189	101
Village de Bennana	4 760	1 130	-	-

Source : DSA, 2010.

Tableau 2. Nombres d'éleveurs et d'agriculteurs au niveau de la wilaya de Laghouat.

Zones	Nombre d'éleveurs	Nombre d'agriculteurs
Wilaya de Laghouat	10 500	7 000
Commune de Sidi Makhlouf	245	150
Village de Bennana	68	27

Source : CAW, 2010 et nos calculs sur la base d'une liste nominative APFA/GCA.

Tableau 3. Périmètres APFA autour du village socialiste de Bennana.

Périmètres APFA	Superficies (ha)	Nombres d'attributaires
Ragues	900	171
Choucha	190	64
Bennana	175,26	40
El Maadher	131	26
Bakhdach	75	15
Dayet Chenair	56	14
Dayet Djel	52,32	17
Serir-o-madjbar	36	11
El Mheireth	35	16
Hemia	18	5
Houed Lahmar	14	5
Ain Ziouch	6	2
Hassi Aich	5	1
Foudeg	4	1
Dayet El Foudeg	3	1
Zacher-Ragues	3	1
Total	1 703,58	390

Source : Subdivision agricole, 2010.

Tableau 4. Structure foncière au niveau de la commune de Sidi Makhlouf suite au programme APFA.

Taille de l'exploitation	Nombre d'exploitation (%)	SAU (%)
< 5 ha	56	42.71
] 5 - 10 ha [42.75	53.12
] 10 - 20 ha [0.95	2.67
>20 ha	0.25	1.47

Source : Nos calculs sur la base d'une fiche attributaire APFA 1997.

Tableau 5. Programme de la Mise en Valeur des Terre par la Concession (MVTC) au niveau de la commune de Sidi Makhlouf.

Périmètres	Superficie (ha)	Attributaires
Bennana	350	70
Hayhaya	350	70
Zaida	150	37
Total	850	177

Source : Subdivision Agricole, 2011.

Tableau 6. Structure foncière au niveau de la commune de Sidi Makhlouf suite au programme MVTC.

Taille de l'exploitation	Nombre d'exploitation (%)	SAU (%)
< 5 ha	48,66	36,35
] 5 - 10 ha [50,29	60,09
] 10 - 20 ha [0,81	2,27
>20 ha	0,22	1,25

Source : Nos calculs sur la base d'une fiche attributaire MVTC 2011.

Figure 1. Surface agricole juste après la construction du village socialiste de Bennana en 1986.

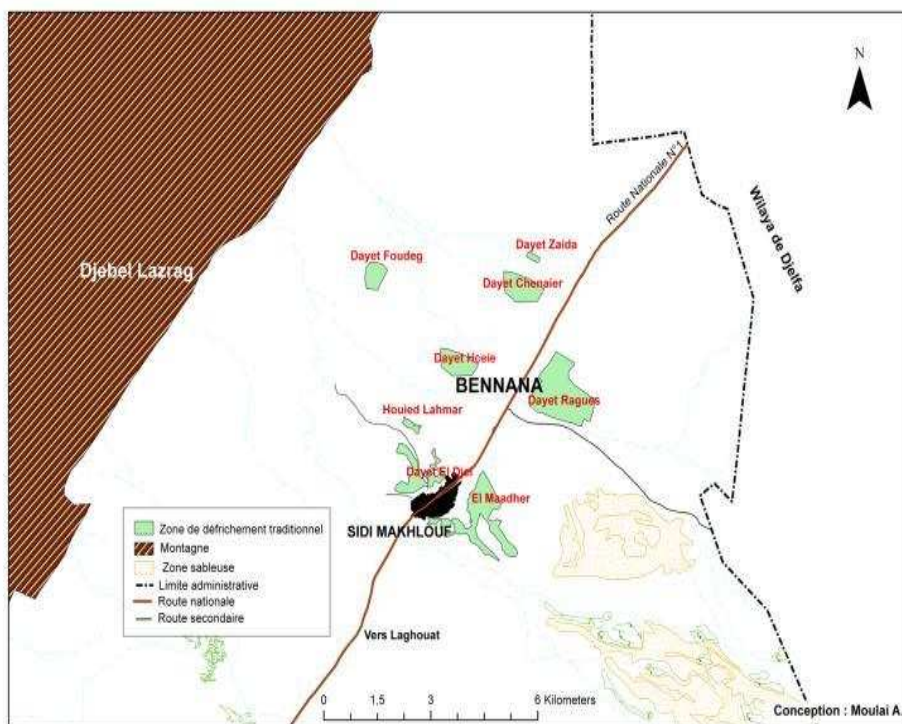
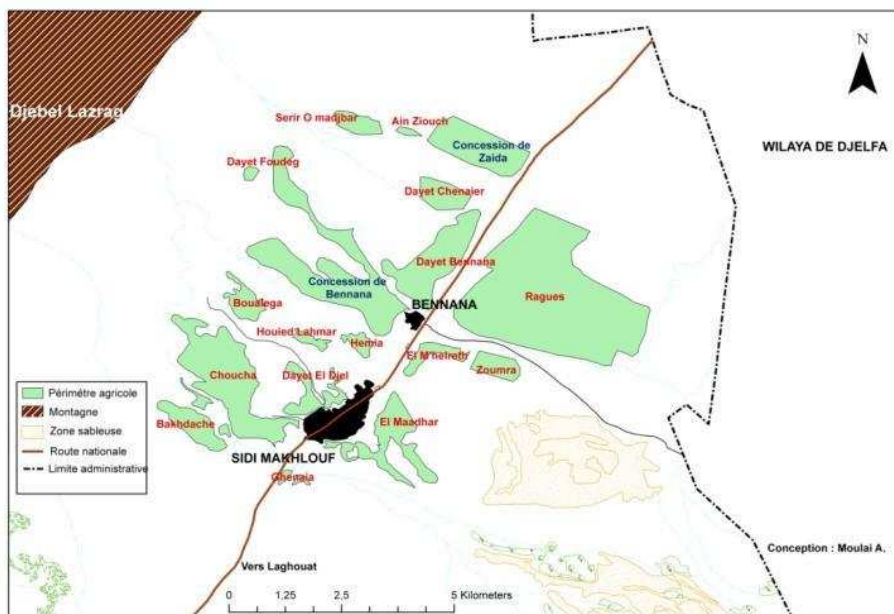


Figure 2. Surface agricole actuelle autour du village socialiste de Bennana 2011.



Notes

- ¹ Deuxième plus grande wilaya au niveau national en termes d'effectif ovin.
- ² Plus précisément, la troisième phase de la révolution agraire dans le cadre du code pastoral dont la promulgation a été en 1975.
- ³ Assemblée Populaire Communale (équivalent de Mairie en France).
- ⁴ Assainissement et Eau Potable.
- ⁵ Dans la mesure où cette privatisation de la terre devait permettre la réalisation de sa valeur d'échange, la rationalisation de son exploitation et apporter à ses utilisateurs une sécurité foncière qui leur permettait d'accroître leurs investissements.
- ⁶ Sidi Makhlof est à la fois chef-lieu de Daïra et chef-lieu de commune, le village socialiste de Bennana est rattaché administrativement à la commune de Sidi Makhlof.
- ⁷ Il s'agit de notre estimation, auprès de notre guide, chef de village et éleveurs.
- ⁸ Cette comparaison se base sur les affirmations des enquêtés.
- ⁹ Le premier périmètre dans le cadre de l'APFA voit le jour fin 1986.
- ¹⁰ Cette superficie a été régularisée dans le cadre de l'APFA, les familles qui cultivaient ces terres ont bénéficié d'une régularisation administrative et disposent des arrêtés d'exploitation.
- ¹¹ La SAU totale des enquêtés est de 230 ha.

¹²Le reste, affirment qu'au regard de la distance qui les séparent de leur terres, ont fini par les abandonner.

¹³ Plusieurs hypothèses peuvent être avancées : pour la réélection des membres de l'APC, de satisfaire un maximum de gens ou encore de réduire le taux de chômage.

¹⁴ Depuis la crise alimentaire de 2008, l'État soutient les prix d'achat du blé à travers les CCLS. Par exemple le prix d'achat du blé dur est passé de 2280 DA/q en 2006 à 4500 DA/q.

¹⁵ Ce chiffre a été revu et corrigé par notre guide et le chef du village, sur la base d'une liste nominative.

¹⁶ Il s'agit en l'occurrence des agriculteurs, venus de la région de Mascara (ils détiennent à la fois le capital et le savoir-faire), qui louent des terrains pour cultiver de la pomme de terre. Ces derniers n'ont pas souhaité répondre à nos questions. Cependant, et d'après les agriculteurs locaux, l'échange des pratiques, entre eux et ces nouveaux agriculteurs est quasi nul. La conduite de la pomme de terre s'opère dans un climat tenu secret.

¹⁷ C'est dans ce sillage, que durant une réunion des membres de l'exécutif de la wilaya de Laghouat le 28 juin 2011, réunis afin de discuter du programme *Ettahadi*, relatif à la création de nouvelles exploitations agricoles et d'élevages, que le chef de Daïra de Sidi Makhoulouf en concertation avec la Subdivision agricole propose plus de 3 000 ha de terres de parcours à mettre en valeur. Cette décision a suscité une vive opposition de la part du président de la Chambre d'Agriculture qui est en même temps éleveur et membre de la *Djmaa* de Sidi Makhoulouf. Ce dernier parle de l'agonie de l'élevage au niveau de la commune : la mise en valeur de terres supplémentaires de parcours, causerait la perte à coup sûr des éleveurs de la région. Le wali a fini par geler, provisoirement, la proposition de mise en valeur de 3 000 ha pour plus de consultations à ce sujet.

¹⁸ Voir à ce sujet les travaux de Montchaussé 1977, CCD 1994, Abdelguerfi et Laouar 1996, Cornet 2002, Jouve, Corbier-Barthaux et Cornet, 2002, MADR 2002, CSFD 2006 et DGF 2007.

